

BOURSE MUNICIPALE DE RENTREE SCOLAIRE

ANNEE 2016/2017

CRITERES D'ATTRIBUTION

Cette bourse est attribuée aux familles selon les critères suivants :

- Familles** habitant Héricourt **le jour de la rentrée scolaire**
- Dont les ressources font apparaître un quotient annuel par personne inférieur ou égal à **10 560 €**
 - ↳ Le revenu annuel pris en compte est constitué de l'ensemble des ressources 2015. Cette somme est divisée par le nombre de personnes constituant le foyer
- Ayant un ou plusieurs **enfants scolarisés dans un lycée d'enseignement général (seconde, première, terminale)**
ou dans un lycée d'enseignement professionnel (CAP, BAC PRO)
ou en classe de 1^{ère} année d'apprentissage

MODALITES DE VERSEMENT

La bourse sera de 85 € pour les élèves scolarisés dans un lycée d'enseignement général.

La bourse sera de 102 € pour les élèves scolarisés dans un lycée d'enseignement professionnel ou en première année d'apprentissage.

Le versement se fera directement sur le compte bancaire des parents ou de l'enfant majeur (sur autorisation des parents).

CONSTITUTION DU DOSSIER

Imprimé à remplir en y joignant les documents suivants :

- **Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2016 (sur les revenus de 2015)** *En cas de concubinage, fournir les deux avis d'imposition*
- **Justificatif de domicile le jour de la rentrée** (copie factures EDF ou téléphone)
- **Certificat de scolarité**
- **R.I.B ou R.I.P des parents ou de l'étudiant majeur**

Dossier à envoyer ou à déposer au C.C.A.S.
au plus tard le Vendredi 28 Octobre 2016